Compte-rendu du Conseil municipal
du 27 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués **:** M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents : M. Bruno GILLET, M. Christophe DANO
Pouvoir : M. Bruno GILLET à Mme Marie-Hélène MOISAN
Date de convocation : 22 juin 2022
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : M. Eric NOUAILLE

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – informations sur les décisions prises
2. Décisions modificatives budgets commune et assainissement
3. Dénonciation de la convention CAF pour le service Enfance Jeunesse et approbation de la convention territoriale globale (CTG) pour le territoire de Centre Morbihan Communauté
4. Tarifs du restaurant scolaire
5. Constitution d'un groupe de travail pour élaboration du PLUi
6. Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de la rue du Menguen
7. Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de l'épicerie sociale
8. Cession à Centre Morbihan Communauté de parcelles sur les zones d'activités
9. Contribution de la commune pour un élève scolarisé en classe ULIS à l'école Notre Dame du Plasker à Locminé
10. Mise à jour du tableau des effectifs
11. Acquisition terrain Braconnier – Butte de Justice
12. Tarifs loyer cabinet médicaux locatifs
13. Publicité des actes
14. Convention chantier nature avec Centre Morbihan Communauté
15. Immeuble 1 rue de Rennes répartition des charges
16. Informations diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de traiter une question diverse : encaisse de la RODP pour ERDF.

1. Délégations de pouvoirs – informations sur les décisions prises

- Opération 092 - École PEV :
  - Delta BZH : 429.90 € (Mise à jour Windows des ordinateurs)
- Opération 172 – Matériel gym :
  - Gymnova : 1 142.40 €
  - Casal Sport : 1 319.57 €
- Opération 234 – Matériel adapté :
  - Toys Ergo : 418.91 € (1 Chaise ergonomique pour restaurant scolaire)
- Opération 056 – Vêtements travail restaurant scolaire et école :
  - Actuel vet : 2 857.00€ (Vêtements et chaussures pour 6 agents : restaurant scolaire et ATSEM et ALSH)
- Opération 056 – Drapeaux Mairie
  - Doublet : 807.60 € (Mâts)
- Opération 056 – Accueil nouveaux arrivants :
  - Gaec Abeille de Lanvaux : 80 €
  - Caves de Lanvaux : 286.75 €
  - Ferme de Brémelin : 175.50 €

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents

2. Décisions modificatives budgets commune et assainissement

N° 2022 05 01

(arrivée de M. Christophe DANO)

<u>Budget assainissement</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'augmentation de crédits pour le budget assainissement, en raison de l'annulation d'un titre de recettes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**300,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-778 : Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**300,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**300,00 €**	**0,00 €**	**300,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL 27 : Autres immobilisations financières	**0,00 €**	**40 000,00 €**	**0,00 €**	**40 000,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**40 000,00 €**	**0,00 €**	**40 000,00 €**
Total Général		**40 300,00 €**		**40 300,00 €**

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le maire, décide, à l'unanimité des membres présents,
- de valider cette augmentation de crédits.

Budget communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la diminution de crédits pour le budget communal. En effet, la norme comptable ne prévoit pas d'ouverture de crédits pour les opérations de comptes de stocks. Lorsque les opérations sont passées, les crédits s'ouvrent automatiquement. La trésorerie demande donc qu'ils soient retirés.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-675 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	21 081,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7761 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €	11 847,75 €	0,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**21 081,55 €**	**0,00 €**	**11 847,75 €**	**0,00 €**
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	9 233,80 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	**0,00 €**	**0,00 €**	**9 233,80 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**21 081,55 €**	**0,00 €**	**21 081,55 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 233,80 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**9 233,80 €**
D-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	11 847,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	15 441,55 €	0,00 €
R-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	5 640,00 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**11 847,75 €**	**0,00 €**	**21 081,55 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**11 847,75 €**	**0,00 €**	**21 081,55 €**	**9 233,80 €**
Total Général	**-32 929,30 €**		**-32 929,30 €**	

Le Conseil Municipal, entendu les explications de M. le maire, décide, à l'unanimité des membres présents,
- de valider cette réduction de crédits.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Dénonciation de la convention CAF pour le service Enfance Jeunesse et approbation de la convention territoriale globale (CTG) pour le territoire de Centre Morbihan Communauté

N° 2022 05 02

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, les CAF organisent leurs nouvelles modalités d'interventions à l'échelon des territoires par le biais de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui constitue désormais le cadre général de contractualisation entre les CAF et les collectivités locales,

Considérant que l'objectif de cette convention est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble

des collectivités et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie. Cette démarche de développement social local, associant la Communauté de Communes et les communes s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, l'élaboration d'un programme d'actions et la réalisation d'une évaluation des actions menées, ceci en mobilisant les coopérations des différents services et acteurs de terrain.

Considérant que la CAF a présenté le dispositif de la Convention Territoriale Globale et la démarche de contractualisation aux élus de CMC le 28 mars 2022 en informant que Centre Morbihan communauté et les communes de Bignan, Plumelec, Saint Jean Brévelay, Moréac, Evellys et Locminé avaient conclu un partenariat avec la CAF du Morbihan par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. Ce dispositif de financement va être remplacé par un nouveau dispositif dénommé « bonus territoire CTG » qui garantit un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ. Lors de cette réunion, la sous directrice en charge de l'action sociale à la CAF a proposé de dénoncer le CEJ au 31/12/2021 pour passer dès 2022 en Bonus territoire avec la signature de la convention territoriale globale.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- **D'APPROUVER la dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2021 pour faire évoluer les financements vers les bonus territoire CTG à compter du 1er janvier 2022 ;**
- **D'APPROUVER les termes de la convention territoriale globale (CTG) mise en place à l'échelle du territoire de Centre Morbihan communauté pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;**
- **D'AUTORISER M. le maire à signer tout document se rapportant au dossier.**

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Tarifs du restaurant scolaire

N° 2022 05 03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2022, et propose de les revaloriser selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année 2021 (augmentation de 2.80 %).

Les tarifs seraient alors les suivant :
- Repas enfant de la commune et stagiaire : 3.56 € (3.46 €)
- Repas enfant des communes extérieurs : 3.98 € (3.88 €)
- Repas adultes : 7.28 € (7.08 €)
- Repas adultes subventionnés : 6.07 € (5.90 €)
- Panier repas enfants de la commune : 1.99 € (1.94 €)
- Panier repas enfants extérieurs : 2.43 € (2.36 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'approuver ces tarifs qui seront appliqués au 1er septembre 2022.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du PLUi

N° 2022 05 04

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un groupe de travail communal pour l'élaboration du PLUi par Centre Morbihan Communauté.
Il convient de désigner 4 élus au sein du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désignent,

- **Guénaël ROBIN**
- **Éric NOUAILLE**
- **Bruno GILLET**
- **Stéphane VAUZELLE**
- **Henri-Claude BELZIC**
- **Jean-Pierre LE POUÉZARD**

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de la rue du Menguen

N° 2022 05 05

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le résultat de l'analyse des offres effectuée sur les propositions des candidats au marché de travaux d'aménagement de la rue du Menguen : (pour mémoire l'estimation était de 352 205 € HT)

Classement	Entreprises \ Critères d'analyses	Valeur Technique (20 pts)	Prix des prestations (80 pts)	Montant offre H.T	Total pondéré
1	**KALON TP**	**20.00**	**80.00**	277 520.50 **€**	**100.00**
2	PIGEON BRETAGNE SUD	20.00	79.43	279 498.75 €	99.43
3	COLAS	20.00	70.49	314 947.50 €	90.49

Le Conseil municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :
- De retenir l'offre classée première, celle de l'entreprise Kalon pour un montant HT de 277 520.50 €.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces relatives à ce marché.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

7. Attribution de lots du marché pour les travaux d'aménagement de l'épicerie sociale

N° 2022 05 06

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure de marché a été lancée à 2 reprises.

Analyse de la réception du 02/05/2022 :

LOT n°	DENOMINATION	NOM ENTREPRISE MIEUX DISANTE	MONTANT OFFRE MIEUX DISANTE HT	MONTANT ESTIMATION 04 2021 HT	INFORMATIONS

1	VRD	BVTP	23 980,00 €	19 863,65 €	augmentation surface enrobé en phase PROJET de +100m2, suivant évolution du projet
2	DEMOLITIONS GO	BERNARD FRERES	86 105,20 €	48 096,68 €	Couts d'installation de chantier élevés avec échafaudage général non chiffré en estimation. Cette prestation a été demandée par le MOu en phase PROJET. installation chantier estimée à 5300, chiffrée 24000€. Cout enduits élevés. Devis ISOTECH joint pour comparaison enduits et échafaudage (6106,37€ Ht)
3	ENDUITS ITE			12 116,59 €	devis ISOTECH 6114,45€ HT
4	CHARPENTE BOIS			21 582,37 €	
5	ETANCHEITE COUVERTURE			49 849,44 €	
6	MEN EXT ALU			15 748,00 €	
7	MEN BOIS	AES MENARD	6 696,75 €	7 367,70 €	
8	CLOISONS DOUBLAGE ISOLATION			26 772,04 €	
9	CHAPES CARR FAIENCES			23 346,53 €	
10	ELEC CHAUFFAGE			6 150,00 €	
11	PLOMBERIESANITAIRES	AEL	10 529,95 €	7 050,00 €	Augmentation offre / estimation due à la modification de prestation en phase PROJET pour les sanitaires: estimés en porcelaine vitrifiée et chiffrés en inox
12	PEINTURE			8 156,59 €	
13	CUISINE			0,00 €	non chiffrée en APD, demande par le MOu formulée en phase PROJET
TOTAL				246 099,59 €	

Au vu du faible nombre de réponses et des propositions de prix élevées, le marché a été relancé.

Après nouveau marché, et analyse des offres au 08/06/2022 :

LOT n°	DENOMINATION	NOM ENTREPRISE	MONTANT OFFRE HT	MONTANT ESTIMATION 04 2021 HT
1	VRD			19 863,65 €
2	DEMOLITIONS GO	CONSTRUCTIONS ANTOINE	64 545,35 €	48 096,68 €
		BERNARD FRERES (RETENU)	49 425,20 €	
3	ENDUITS ITE	ISOTECH (RETENU)	12 220,81 €	12 116,59 €
4	CHARPENTE BOIS			21 582,37 €

5	ETANCHEITE COUVERTURE			49 849,44 €
6	MEN EXT ALU			15 748,00 €
7	MEN BOIS	MÉNARD THIBAULT (RETENU)	6 696,75 €	7 367,70 €
8	CLOISONS DOUBLAGE ISOLATION	PICARD (RETENU)	28 875,74 €	26 772,04 €
9	CHAPES CARR FAIENCES			23 346,53 €
10	ELEC CHAUFFAGE			6 150,00 €
11	PLOMBERIESANITAIRES	AEL	10 529,95 €	7 050,00 €
12	PEINTURE			8 156,59 €
13	CUISINE	MÉNARD THIBAULT	6 035,42 €	0,00 €
TOTAL				246 099,59 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer les marchés pour les lots suivants :

- **Lot 2 – Démolitions Gros-Œuvre : Bernard Frères pour 49 425.20 € HT**
- **Lot 3 – Enduits ITE : ISOTECH pour 12 220.81 € HT**
- **Lot 7 – Menuiseries bois : AES Ménard pour 6 696.75 € HT**
- **Lot 8 – Cloisons doublages isolation : Entreprise PICARD pour 28 875.74 € HT**

- De déclarer infructueux les lots 1 VRD – 4 Charpente bois -5 Etanchéité couverture – 6 Menuiseries extérieures aluminium - 9 Chapes carrelage faïence – 10 Électricité chauffage – 11 Plomberie sanitaires 12 Peinture. En ce qui concerne le lot il sera réalisé en régie.

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser pour ces lots une consultation sans publicité.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

8. Cession à Centre Morbihan Communauté de parcelles sur les zones d'activités

N° 2022 05 07

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2021 portant création de la communauté de communes Centre Morbihan Communauté par partage de la communauté de communes existante Centre Morbihan Communauté en deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2017 relative à la vente des parcelles ZC 70, ZC 72 et ZC 73 à l'euro symbolique au profit de l'entreprise CELVIA,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2017 relative à la vente de la parcelle ZC 82 au prix de 7 € par m² au profit de l'entreprise CELVIA,

VU la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2017 relative à la vente d'une portion de voie à l'entreprise CELVIA au prix de 1 € par m²,

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, portuaire ou aéroportuaire. Aussi, l'intérêt communautaire qui encadrait la compétence avant cette date n'existe plus et c'est Centre Morbihan Communauté qui détient l'entièreté de la compétence sur les zones d'activités,
Considérant qu'en 2017, un travail avait été engagé pour transférer en pleine propriété les parcelles des zones d'activités de CMC qui étaient propriétés des communes,

Considérant que sur Saint-Jean Brévelay, des parcelles sont toujours propriété de la commune, aussi il convient de régulariser cette situation notamment pour que CELVIA puisse devenir propriétaire de certains terrains,

Considérant la liste des parcelles et les modalités financières définies ci-dessous :

ZONE	SURFACE COMMER-CIALISABLE	PARCELLES PROPRIETES DE LA COMMUNE	SURFACE en m²	COUT TOTAL DES ACHATS DE TERRAINS	COUT TOTAL OPERATIONS D'AMENA-GEMENT	COUT TOTAL	PRIX DE CESSION AU M²	PRIX DE VENTE TOTAL PAR ZONE
LE LAY KERBIHAN	9,38	ZC 165	17421	5 313,41 €		5 313,41 €	**0,31 €**	**5 400,51 €**
LE LAY	6,44	ZB 75	5693	14 232,50 €		14 232,50 €	**2,50 €**	**20 984,30 €**
		ZB 21	5580	6 751,80 €		6 751,80 €	**1,21 €**	
LE LAY		ZC 82	363	2 541,00 €		2 541,00 €	**7,00 €**	**22 752,00 €**
		ZC 196	4436	2 218,00 €		2 218,00 €	**0,50 €**	
		ZC 70	20	20,00 €		20,00 €	**1,00 €**	
		ZC 72	17	17,00 €		17,00 €	**1,00 €**	
		ZC 73	106	106,00 €		106,00 €	**1,00 €**	
	0,2	XB 43	1965	4 500,00 €	1 036,00 €	5 536,00 €	**~~2.81 €~~ 8.00 €**	
		ZC 194	281	2 130,00 €		2 130,00 €	**0,50 €**	
		ZC 195	3980					
TOTAL VENTE PAR LA COMMUNE								**49 136,81 €**
Transfert déjà prévu et validé en 2017								
Parcelles non listées en 2017								

Considérant que le pôle d'évaluation domaniale a été saisi,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER le transfert en pleine propriété des parcelles listées et dans les conditions prévues ci-dessus avec Centre Morbihan Communauté,**
- **DE VENDRE :**
  - **la parcelle ZC 165 d'une surface de 17 421 m² située sur la zone du Lay-Kerbihan au prix de 5 400,51 €,**
  - **les parcelles ZB 75 d'une surface de 5 693 m² et ZB 21 d'une surface de 5 580 m² situées sur la zone du Lay au prix de 20 984,30 €,**

- **les parcelles ZC 82 de 363 m², ZC 196 de 4 436 m², ZC 70 de 20 m², ZC 72 de 17 m², ZC 73 de 106 m², XB 43 de 1 965 m², ZC 194 de 281 m² et ZC 195 de 3 980 m² situées sur la zone du Lay au prix de 22 752,00 €,**

- **DE CONFIER à un notaire le soin de rédiger l'acte de vente (les frais d'acte étant à la charge de Centre Morbihan Communauté) et de procéder à la publication du transfert de propriété,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant au dossier.**

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

9. Contribution de la Commune pour un élève scolarisé en classe ULIS à l'école Notre Dame du Plasker à Locminé

N° 2022 05 08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école Notre Dame du Plasker de Locminé sollicite une contribution de la commune de Saint Jean Brévelay pour un enfant Brévelais scolarisé en classe ULIS dans cet établissement.

Les établissements scolaires de la commune ne disposent pas de ces classes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'octroyer une subvention à l'école Notre Dame du Plasker d'un montant de 436.79€ correspondant au coût d'un élève élémentaire scolarisé dans une école brévelaise.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents

10. Mise à jour du tableau des effectifs

N° 2022 05 09

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des agents peuvent bénéficier d'avancement de grade. Le tableau des effectifs ne le permet pas, il est proposé de le modifier en conséquence pour permettre au Maire de les nommer.
Le tableau des effectifs serait alors le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS
PROPOSITION DE CHANGEMENTS AU 01/07/2022

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35,00	0
	B	Rédacteur Principal 1ère Classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	0,8
	C	Adjoint administratif à adj ppal 1ère classe	14,00	
Technique	C	Agent de maîtrise principal	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	14,19	0,41
	C	Adjoint technique	35,00	1

	C	Adjoint technique	20,50	0,59
	C/B	Agent de maitrise à Technicien	35,00	1
Sportive	B	Educateur des A.P.S. principal 1ère classe	35,00	1
Animation	C	Adjoint d'animation principale 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation	21,17	0,00
	C	Adjoint d'animation (24,50 auparavant)	31,66	0,90
	C	Adjoint d'animation	3,86	0,11
	C	Adjoint d'animation	29,00	0,83
Sociale	C	Agent spécialisé principal 1ère classe	29,86	0,85
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31,14	0,85
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35,00	1

TOTAL **19,34**

création/modification

Le Conseil Municipal entendu le rapport de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents,
- De modifier le tableau des effectifs comme proposé.

Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Acquisition terrain BRACONNIER – Butte de Justice

N° 2022 05 10

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition de vente de terrain par M. BRACONNIER à la Commune. Le terrain cadastré ZO 42 situé à la Butte de la Justice d'une superficie de 15 510 m² est proposé à 5 000 €.

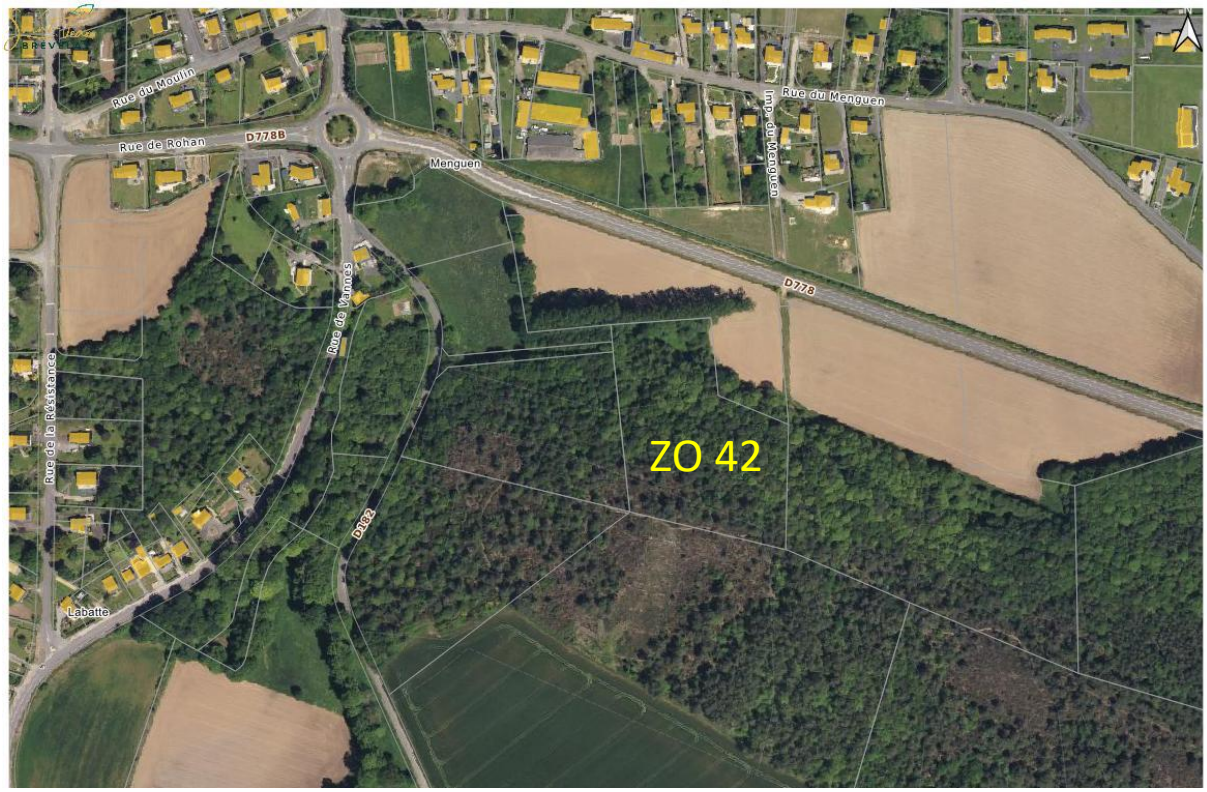

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'autoriser cette acquisition,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
Présents : 22
Adopté à l'unanimité des membres présents.

(Départ de M. Alain HIVERT)

12. Tarif loyer cabinets médicaux locatifs

N° 2022 05 11

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une hypnothérapeute-énergéticienne est à la recherche d'un local. 2 locaux médicaux sont actuellement disponibles au Pôle Santé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer le local 220 € mensuellement, pendant un an, (au lieu de 440 €) puisqu'elle n'a besoin que d'un cabinet et que le local en compte 2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- de valider le tarif mensuel du loyer à 220 € pendant un an.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

13. Publicité des actes

N° 2022 05 12

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :
1° Soit par affichage ;
2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
3° Soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, décide, à l'unanimité des membres présents,
- D'opter pour la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune et par affichage sur le panneau numérique.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

14. Convention chantiers nature avec Centre Morbihan Communauté

N° 2022 05 13

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de prestation de services avec Centre Morbihan Communauté pour chantiers nature avait été signée avec les communes pour les prestations d'entretien d'espaces verts et de restauration du petit patrimoine.
La scission de Centre Morbihan Communauté nécessite de signer une nouvelle convention pour ces prestations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
- Autorise M. le maire à signer la convention Chantiers nature avec Centre Morbihan Communauté.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

15. Immeuble 1 rue de Rennes répartition des charges

N° 2022 05 14

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un accord de principe sur la revente des étages de l'immeuble situé 1 rue de Rennes (Immeuble Librairie Les Hirondelles) à M. et Mme De Sousa avait été acté lors de la préemption sur ce bien.

Des travaux sont à réaliser sur la charpente, qui est à renforcer, sur le toit qui est à refaire et sur le plancher du 1er étage (plafond du rez-de-chaussée) qui est à consolider. Des travaux de ravalement sont également à réaliser.

Suite aux discussions, nous proposons de prendre en charge les travaux de charpente et de toiture à 50 % pour la commune et 50 % pour l'acquéreur. Pour la consolidation du plancher nous proposons 2/3 à charge de la commune et 1/3 pour l'acquéreur, la réfection du plancher (Fermacel) restant à la charge de l'acquéreur.

Montants estimés des participations :

Travaux	Coût estimé total HT	Part commune	Part acquéreur
Renforcement charpente (50 %- 50 %)	8 942.99 €	4 471.50 €	4 471.50 €
Consolidation du plancher (2/3-1/3)	17 686.80 €	11 791.20 €	5 895.60 €
Plancher fermacel (0 – 100 %)	6 363.00 €		6 363.00 €
Total	**32 992.79 €**	**16 262.70 €**	**16 730.10 €**
Toiture (montant non estimé) (50 %- 50 %)			

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire, décide, à l'unanimité des membres présents,
- De valider la répartition des participations ci-dessus.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

16. Information diverses

Redevance d'occupation du domaine public :
N° 2022 05 15

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu à un paiement d'une redevance (RODP). Les ouvrages représentent un linéaire de 7233 ml.
Le montant de la redevance pour 2022 représente 515 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
– D'autoriser l'encaisse de cette redevance.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Comité de pilotage Petites Villes de Demain :
N° 2022 05 16

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de constituer un comité de pilotage pour Petites Villes de Demain.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Désigne M. Christophe DANO, M. Jean-Pierre LE POUÉZARD, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Gisèle HAYS, M. Guénaël ROBIN.

Présents : 21
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Plan mobilité par Centre Morbihan Communauté : La liste des associations et entreprises a été transmise à Centre Morbihan Communauté pour les sensibiliser au plan mobilité.

Information au Conseil Municipal de l'ouverture du commerce d'épicerie fine au 6 Rue St Armel. Ces commerçants vont bénéficier du dispositif d'aide aux nouveaux commerces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le maire,